

Communiqué

VISIODENT

Société anonyme au capital de 719.200,16 €

327 500 849 RCS Bobigny

L'assemblée générale à caractère mixte s'est tenue, au siège social, à La Plaine Saint Denis, le 29 juin 2018 ; le détail des votes est présenté ci-après :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité les comptes sociaux.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2017

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat proposé.

TROISIEME RESOLUTION

Présentation des rapports sur les options et l'attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la présentation des conventions poursuivies.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération de Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur général

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité des actionnaires, lesdits principes et critères au titre de 2018.

SIXIEME RESOLUTION

Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au Président directeur général

L'assemblée générale a approuvé, à l'unanimité, les éléments de rémunération au titre de l'exercice 2017

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

Modifications statutaires

L'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, de mettre en harmonie les articles 4 – 13 – 14 – 20 – 31 des statuts

HUITIEME RESOLUTION*Délégation en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés*

L'assemblée générale a rejeté, à l'unanimité, la délégation de compétence en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de commerce.

NEUVIEME RESOLUTION*Pouvoir en vue des formalités légales*

Résolution adoptée à l'unanimité

Lors de cette assemblée, les Actionnaires présents ou représentés, possédaient 3.815.882 des actions formant le capital social sur les 4.495.001 existantes et le nombre total de droits de vote étaient de 7.695.133 sur 8.372.216 existants au jour de l'assemblée.